



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

établissements

Question écrite n° 56238

Texte de la question

M. Léonce Deprez ayant noté avec intérêt le plan que M. le Premier ministre a présenté, le 25 janvier 2000, au Comité national consultatif des personnes handicapées (CNCPH) avec deux objectifs principaux : garantir une solidarité vigilante en faveur de ceux que le handicap a le plus durement touchés ; favoriser l'autonomie de tous ceux qui peuvent s'intégrer dans le milieu de vie ordinaire, demande à Mme la secrétaire d'Etat à la santé et aux handicapés de lui préciser l'état actuel de mise en oeuvre de la création, entre 1999 et 2003, de 16 500 places dans les établissements spécialisés pour adultes handicapés (1,8 milliard de francs, dont 800 millions sur 1999-2000).

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56238

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : santé et handicapés

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 janvier 2001, page 161